



# LE PARCOURS RENOUVELLEMENT DE LA CARTE PROFESSIONNELLE IMMOBILIÈRE

Pour répondre à l'obligation de formation qui s'impose aux organismes exerçant des activités soumises à la réglementation applicable aux intermédiaires de l'immobilier (activités de syndic ou d'administrateurs de bien), l'AFPOLS a conçu un parcours dédié souple et adaptable, conforme au décret du 18 février 2016.

## POUR QUI ?

Pour les directeurs généraux et personnes habilitées

## OBJECTIFS

Maintenir et actualiser les compétences nécessaires au renouvellement de la carte professionnelle.

## CONTENU

Il est composé de 10 thèmes soit un total de 42 heures de formation 100% à distance, ciblés sur les questions essentielles du logement social, de la vente Hlm et de la gestion des copropriétés et orientés sur :

- vefa : les fondamentaux
- vefa et copropriétés
- la copropriété : émergence d'un nouveau type de patrimoine
- réussir son passage de pleine gestion locative à une gestion en copropriété
- assurer son développement immobilier en créant des copropriétés optimisées
- être syndic de copropriété – opportunités et risques
- élaborer un budget prévisionnel pour le syndic
- le recouvrement des appels de fonds du syndicat des copropriétaires
- les principes fondamentaux du code de déontologie
- la non-discrimination à l'accès au logement.

Chacun de ces thèmes est séquencé comme suit :

- une web-vidéo d'introduction de la thématique en asynchrone (replay en vidéo)
- une phase d'auto-formation à partir de documents mis à disposition de l'apprenant (support de formation/études/extraits de réglementation, études de cas...)
- une web-réunion avec le formateur en synchrone (en direct en visio-conférence)
- un QCM de validation des acquis sur chaque thème.

## PRIX

Sur devis

## CONTACT

Vincent QUILLIEN – [vincent.quillien@afpols.fr](mailto:vincent.quillien@afpols.fr) – 06 08 78 40 26